

AVIS RELATIF À LA PROTECTION DES DONNÉES DE SANTÉ DU PERSONNEL

L'Unité de santé du personnel (SHU) de Médecins Sans Frontières (MSF) , recueille vos données de santé uniquement dans le but de respecter la politique de devoir de diligence de MSF Suisse. L'objectif est de garantir la protection de votre santé, de votre sécurité et de votre bien-être pendant votre mission. MSF s'engage à protéger votre vie privée et vos données.

POURQUOI LA SHU DE MSF RECUEILLE-T-ELLE VOS DONNÉES DE SANTÉ ET COMMENT SONT-ELLES UTILISÉES ?

- Pour comprendre votre état de santé et sa compatibilité avec les risques contextuels de la mission proposée.
- Pour être en mesure de vous fournir des conseils de santé personnalisés et de mieux vous informer sur les risques spécifiques liés à votre état de santé dans le pays de votre mission.
- Pour mettre en place tout soutien ou suivi que votre état de santé pourrait nécessiter pendant la mission. Pour suivre de manière anonyme les tendances concernant la santé du personnel de MSF.

QUEL TYPE DE DONNÉES MSF SHU COLLECTE-T-ELLE ?

- Données personnelles et coordonnées ; personnes à contacter en cas d'urgence ; informations sur les personnes à charge
- Certificat d'aptitude médicale indiquant l'avis médical (aptitude sans condition, aptitude avec restriction, inaptitude)
- Questionnaire de santé préalable au départ dans lequel sont à préciser toute maladie aiguë ou chronique, vos besoins en matière de santé sur le terrain (prescriptions médicales, allergies, etc.) et les mesures de prévention (par exemple, vaccinations, prophylaxie contre le paludisme).
- Tout dossier médical et carnet de vaccination que vous avez volontairement partagé.

QUAND MSF PEUT-ELLE PARTAGER VOS DONNÉES DE SANTÉ ?

- En règle générale, nous ne partageons pas vos données de santé avec des tiers en dehors de l'Unité de santé du personnel, sauf en cas d'urgence médicale vitale. Dans ce cas les données pertinentes peuvent être partagées uniquement avec l'équipe médicale traitante.
- Seul le certificat d'aptitude médicale indiquant votre aptitude (aptitude sans condition, aptitude avec restriction, inaptitude) sera partagé avec l'équipe des ressources humaines à des fins administratives.

COMMENT MSF CONSERVERA-T-ELLE VOS DONNÉES ?

MSF est une organisation qui s'engage à protéger la vie privée de ses employés.

- Seul le personnel autorisé de l'Unité de santé du personnel a accès à vos données ainsi que, avec votre consentement, le personnel médical responsable de la santé du personnel dans le pays d'affectation, dans le respect d'une stricte obligation de confidentialité médicale.
- Les données sont stockées en toute sécurité, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et aux politiques de protection des données de MSF OCG. Les dossiers sont généralement conservés pendant une durée pouvant aller jusqu'à 10 ans.

COMMENT POUVEZ-VOUS ACCÉDER À VOS DONNÉES DE SANTÉ ?

À tout moment :

- Vous pouvez demander l'accès à vos données de santé à tout moment.
- Vous pouvez demander que vos données soient supprimées ou que leur utilisation soit limitée aux seuls conseils de santé personnalisés.

Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant l'utilisation de vos données de santé si vous souhaitez demander des modifications ou la suppression de ces données, ou si vous souhaitez déposer une réclamation, veuillez contacter : staff-health-support.gva@geneva.msf.org ou DataprotectionOCG.GVA@geneva.msf.org

